Clérac

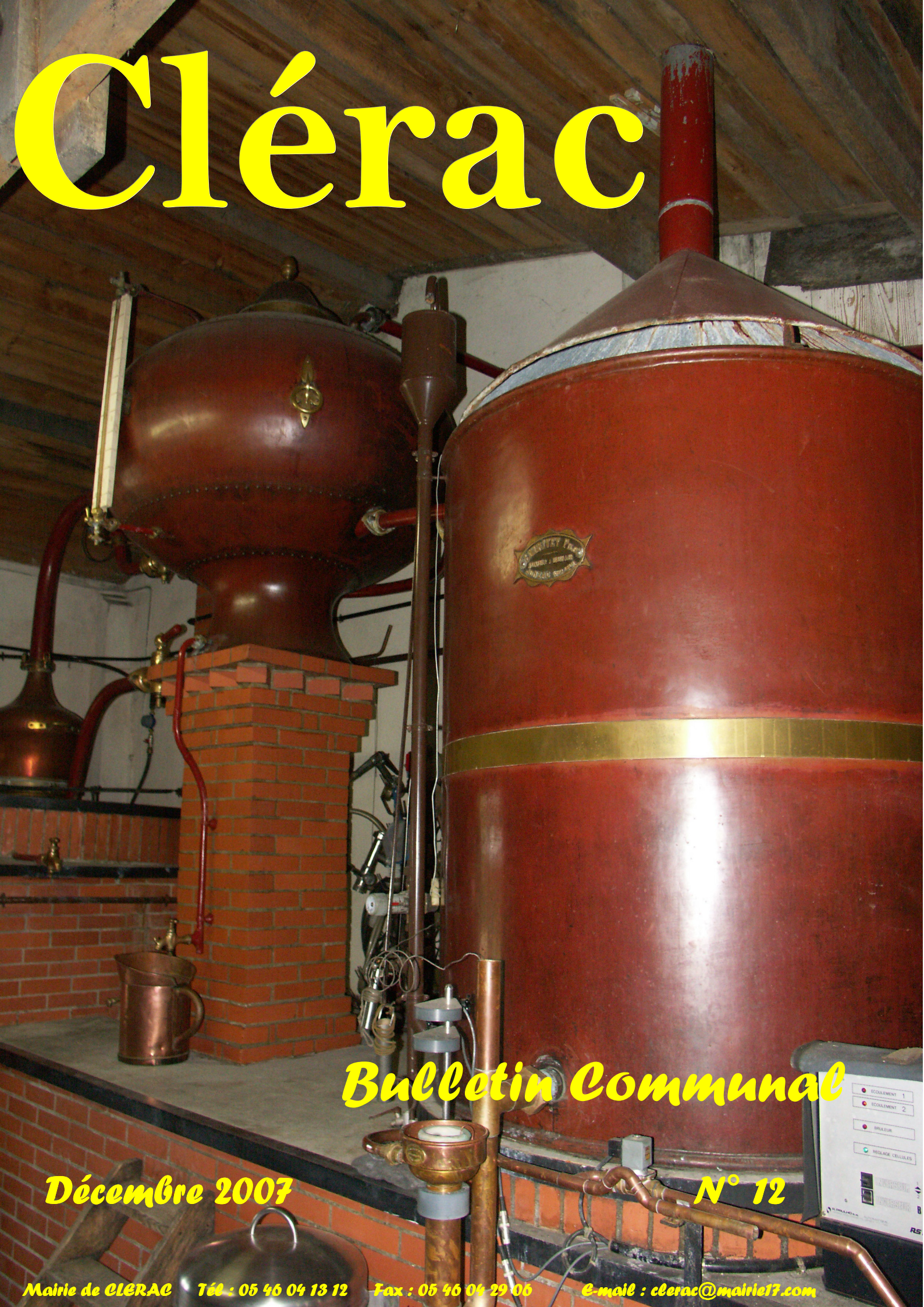

Bulletin Communal

Décembre 2007 N° 12

Mairie de CLERAC Tél : 05 46 04 13 12 Fax : 05 46 04 29 06 E-mail : clerac@mairie17.com

L'ensemble de l'équipe municipale

et le comité de rédaction du journal

vous présentent leurs

Meilleurs Voeux 2008

Sommaire

Le mot du Maire	page 3
Les grands dossiers	pages 4-6
Activités de la Municipalité	pages 7-8
Informations diverses	pages 9-12
Au fil des manifestations	pages 13-14
L'école et la nouvelle année scolaire	pages 15-16
Clérac et l'histoire du Cognac	pages 17-19
La vie des associations	pages 20-31
La vie du Musée	page 32
Jardinage : L'art topiaire	page 33
Les Recettes : Manger guyanais	page 34
État civil / Vie pratique	page 35

NOTRE COUVERTURE :

Recto et Verso : Alambics
de M. Moucheboeuf à Montguyon
Image ancienne

Directeur de la Publication : Guy Pasquet
Rédacteur en chef : Dominique Maurel
Impression : Imprimerie Robert - 17500 Pons
N° Dépôt légal : 962

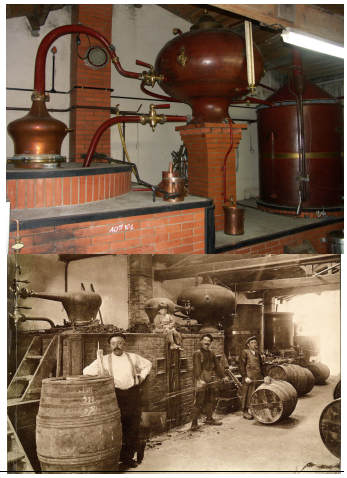

Le Mot du Maire

Chères Cléracaises, Chers Cléracais,

Votre équipe municipale arrive au terme du mandat que vous lui avez confié en Mars 2001. D'une durée légale de 6 ans, il a été prolongé exceptionnellement d'une année, le calendrier électoral ayant été très chargé en 2007.

Ce numéro 12 de votre Bulletin Communal, celui que vous avez aujourd'hui en main, sera donc le dernier avant les prochaines élections de début Mars 2008. Il est construit à l'identique des numéros précédents et vous apporte les informations générales concernant la Commune de Clérac.

Certains d'entre vous se sont peut être étonnés de la non parution de l'édition de juin 2007. Nous avions organisé une Réunion Publique le 30 mars 2007, dont la préparation avait demandé passablement de travail. En retour, nous avons eu la satisfaction de noter la présence de 150 à 200 de nos administrés lors de cette manifestation. Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation. Le bulletin de Juin, dont la préparation demande un mois, aurait été une charge supplémentaire pour peu de nouvelles informations.

Je tiens à remercier les élus, les enseignants, les bénévoles des associations, les bénévoles de la rédaction , les bénévoles de la bibliothèque, et tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à la naissance et à la continuité de notre bulletin communal par la qualité de leur travail et leur implication,

Ma grande gratitude va également à mon équipe municipale qui, dans une ambiance « bon enfant », s'est impliquée durant ces 7 années dans de nombreuses actions et a mis en œuvre « la politique » sur laquelle nous avions été élus, loin des clivages partisans, dans le seul but de rassembler toutes les bonnes volontés et d'être au service de l'intérêt général.

Nous avons le sentiment que notre Commune change et profite des opportunités présentes et profitera de celles à venir, sans pour autant que son caractère paisible et agréable ne soit remis gravement en cause. Probablement tout n'est pas parfait, mais globalement, nous espérons avoir répondu à vos attentes. Nous sommes persuadés que CLERAC est à un carrefour de son avenir. Notre Commune cumule aujourd'hui des atouts pour poursuivre son développement, un développement raisonné, mais indispensable, pour réussir la commune de demain, celle où nous aimerons vivre.

C'est l'ambition qui nous a animés durant ces 7 années. Nous souhaitons que les équipes à venir auront la même volonté à poursuivre notre action.

La Commune de CLERAC, comme tous les territoires ruraux, en association étroite avec sa population, a besoin de se remettre en question si elle veut préparer son avenir.

Meilleurs vœux et Bonne Année 2008

Le Maire,
Guy PASQUET

Les grands dossiers

CENTRE d' ENFOUISSEMENT TECHNIQUE de CLERAC

Dans le bulletin n° 11 de Décembre 2006 vous avez pris connaissance de la situation de cette installation classée suite à la décision du Tribunal Administratif de POITIERS , en date du 05 octobre 2006. (encart ci-joint)
Nous ne connaissons pas l'état d'avancement de ce dossier … Aucune information « officielle » de la part des services de l' Etat ne nous a été communiquée depuis cette date.
Une seule évolution durant l'année 2007 : la valorisation du biogaz, maintenant utilisé dans le four de calcination d'argiles d'AGS.
L' inauguration officielle a été faite le vendredi 13 avril 2007 en présence de M. Bussereau Ministre de l' Agriculture, M. Belot Président du Conseil Général, M^{me} R. Joly Conseillère Régionale, M. Demarthe PDG d'AGS , et M. Tréfois Directeur Général SITA.
Le transfert du biogaz vers son utilisation à l' AGS semble donner satisfaction .
Les dernières « mises au point » effectuées mi-novembre semblent avoir solutionné le problème des nuisances olfactives constatées depuis quelques mois.

La Municipalité de CLERAC reste attentive . Un cahier concernant vos remarques est à votre disposition au secrétariat de Mairie.

———————————————————————————————————————

COMMUNIQUE de PRESSE

Centre de Stockage et de tri de déchets ménagers et assimilés ….. de CLERAC.

Suite à l'article paru le mercredi 11 octobre 2006 dans Sud Ouest, la Commune de CLERAC, tient à apporter quelques informations complémentaires concernant le compte rendu du jugement du tribunal administratif de Poitiers (Recours Saintonge Boisée Vivante c/arrêté du Préfet du 02.12.2004)

Il est tout d'abord important de connaître les compétences de chacun dans ce dossier :
- *Le Préfet de Charente Maritime, représentant de l'Etat, pour l'autorisation d'exploiter.*
- *La Commune pour l'Urbanisme .Plan Local d'Urbanisme: zone sur laquelle se situe l'installation.*

Cependant, l'étude d'impact figurant dans le dossier de demande d'autorisation (produit par le pétitionnaire et validé par les services de la Préfecture) est repris, par la Commune dans son rapport de présentation inclus dans le PLU. (plan local d'urbanisme)
La dernière décision du Tribunal ne concerne que les arrêtés préfectoraux, mais l'étude d'impact mise en cause, est également utilisée par la Commune dans l'élaboration de son document.

La Collectivité ne fera en aucun cas de commentaires sur une décision de justice, décision souveraine dans un état de droit. La collectivité par la voix de son maire se bornera, seulement, à relater le travail réalisé sur le terrain depuis quelques années.

Il n'est pas facile, pour une équipe municipale et son maire de gérer un tel dossier. Dès notre arrivée, en mars 2001, le Centre d'enfouissement de Clérac fonctionnait depuis plus de 4 ans, et tout naturellement des questions se sont posées à nous.

Hydrogéologie :

Les hydrogéologues de Surca, du BRGM, de Saintonge Boisée) développaient des analyses différentes sur les risques évoqués par l'association.
A notre demande, une réunion de travail a été organisée en présence des 3 spécialistes concernés. La collectivité a d'ailleurs participé au financement de la mission du consultant de Saintonge Boisée. De ce débat, il est ressorti que le risque zéro n'était pas certain, mais que tous les paramètres devaient varier dans le même sens pour déclencher le « scénario catastrophe » décrit par l'association.
A la demande de la Commission locale d'information et de surveillance, le Préfet a ordonné en 2005, 2 expertises complémentaires.
L'une sur la situation hydrogéologique du site. Cette dernière effectuée par l'Ecole des Mines de Paris a amené des conclusions voisines de la première investigation.
L' autre sur le ruisseau « le Placin » concluant à deux remarques essentielles :
le nettoyage manuel de ce cours d'eau nécessaire après la tempête de 1999. La Commune a signé une convention avec la CCDHS de mise à disposition de ses brigades rivières pour cette opération.

CENTRE d' ENFOUISSEMENT TECHNIQUE de CLERAC suite...

Le remodelage du stockage de terres bordant le ruisseau afin de réduire sa pente. Ce travail est en cours et devra être suivi de plantations adaptées.
Le volet hydrogéologie n'a pas été repris dans la dernière requête de Saintonge Boisée Vivante.

Odeurs :
C'est l'argument essentiel que l'Association développe dans son dernier recours, recours annulant l'arrêté du Préfet de Charente Maritime du 02 décembre 2003 autorisant l'exploitation du site par Sotrival.
Pourtant, depuis plus de 3 ans, les nuisances olfactiles, que le territoire avait réellement connu, ont nettement diminué et la population , dans sa grande majorité, constate les progrès obtenus.
La collectivité n'avait pas occulté la situation de l'époque. Un jury d'odeurs d'une trentaine de personnes , assurant un maillage du territoire sur un rayon de 5 kms, formé par un cabinet spécialisé pour les investigations, a travaillé durant une année. Ses observations ont amené, après analyse des résultats, à la mise en place par l'exploitant de mesures compensatoires destinées à réduire fortement les nuisances subies par les riverains. (tours de rejet dans la haute atmosphère, mise en place de couvertures sur les alvéoles remplies, mise en place de couvertures temporaires le week-end ….)
C'est probablement ce travail effectué avec la population qui a conduit au résultat d'aujourd'hui, considéré comme très positif, même s'il demeure perfectible.

Valorisation du biogaz :
Depuis toujours, la Municipalité de Clérac a considéré comme aberrant le double rejet de gaz carbonique dans l'atmosphère sur cette zone d'activités.

***1** - Combustion « gratuite » d'une source d'énergie dans des torchères pour le centre d'enfouissement Sotrival .*

***2** - Combustion « par nécessité » de fuel , élément essentiel et onéreux dans la fabrication des produits finis pour l' AGS.*

La proximité de ces 2 sites industriels (300 m) conforte la nécessité d'une valorisation du biogaz par Sotrival pour une utilisation industrielle par AGS. La Municipalité considère aujourd'hui que c'est le premier point environnemental à traiter.

Depuis quelques mois, industriels et élus travaillent pour mettre en place une réalité. Nous arrivions à une concrétisation de ce projet. La décision du Tribunal administratif ne risque-t-elle pas de démotiver les investisseurs ? Ce serait une nouvelle aberration qu'une association, parfois utile dans le débat, soit un obstacle, par ses actions juridiques, à son propre idéal environnemental.

Ne peut-on pas dans le cas présent « unir environnement et économie » ?

Les conclusions de l'équipe municipale :

Nous proposons à l'association Saintonge Boisée Vivante » et cela depuis notre élection en 2001, une alternative à sa démarche actuelle qui consiste à vouloir que le centre de traitement des déchets ménagers de Clérac, dont nous avons hérité, ferme.
Notre approche n'a pas trouvé de réponse positive depuis cette date. Nous ne partageons pas l'analyse de nos partenaires.
Pourquoi ?
***1** - Le suivi actuel de l'installation est peut-être à améliorer, mais par le résultat des diverses analyses sur l'eau et sur l'air, il ne traduit pas d'anomalies sensibles permettant de mettre en cause le fonctionnement de l'installation.*
Des moyens sont à la disposition de l'association comme elles l'ont été pour la collectivité : Commission Locale d'information et de surveillance (CLIS), meilleur relationnel avec l'exploitant, conditions nécessaires afin d' évoluer positivement sur ce dossier.

***2** - D'un point de vue pragmatique, ce centre fonctionne depuis 8 ans et le tonnage enfoui correspond à plus de la moitié de sa capacité maximale (3 M tonnes). A noter que dans l'élaboration de son document d'urbanisme (aussi attaqué), la commune avait limité, volontairement, la capacité de la zone permettant l' enfouissement .*
La situation actuelle du fait de la présence d'environ 1,5 M Tonnes n'est pas celle du projet d'implantation de cette installation classée.

La fermeture du site dans l'état présent ne conditionne, en aucun cas, les arrêts immédiats des formations de biogaz et lixiviats.

Peut-on imaginer la gestion du futur de l'installation après la fermeture ? Nous préférons, pour nous, un exploitant titulaire que nous sensibilisons, voir contraignons à mettre en place certaines mesures correctives ou compensatoires indispensables, plutôt que de nous retrouver devant un binome (ex-exploitant / état) dont l'équilibre pourrait être délicat à trouver.

***3** - Toutes les décisions juridiques sur ce dossier mettent également un frein au développement de notre territoire. Le document d'urbanisme utilisé actuellement ne correspond plus aux demandes nouvelles auxquelles le Sud Saintonge est sollicité. La validation de notre travail de 2 ans sur le nouveau Plan Local, prévue dans le prochain mois, va probablement être impossible.*
Du point de vue économique, nous devons également penser au bassin d'emplois de Clérac….
Comme dans le passé, nous sommes à l'écoute de tous les éléments susceptibles de débloquer cette situation ubuesque .
Le Maire : Guy PASQUET

Les grands dossiers

LE PLAN LOCAL D'URBANISME EST DANS L'IMPASSE

Le dossier d' élaboration du nouveau P.L.U. ne peut avancer, sans que la nouvelle autorisation d' exploiter le centre d' enfouissement de « Bois Rousseau » par SOTRIVAL ne soit bouclé par les services de la Préfecture.
A ce jour, la Municipalité ne connaît pas l' état d' avancement du dossier et ne peut introduire l' étude d' impact de cette installation classée dans son rapport de présentation. Le PLU doit , en effet, prendre nécessairement en compte l' installation « SOTRIVAL » et traiter globalement le territoire.
Il y a plus d' un an que le Tribunal administratif de POITIERS a annulé les autorisations préfectorales d' exploiter….

Comme le lui permet, depuis 1 an, le code de l' urbanisme, le Conseil Municipal a donc décidé, dans sa délibération du 26 octobre dernier, de prescrire des révisions simplifiées ponctuelles du POS 1987 actuellement en vigueur.
Pourtant coûteuse, cette procédure nous permettra de répondre à une demande de plus en plus forte de terrains constructibles , que nous avons du mal à trouver dans le document d' urbanisme actuel.

Malheureusement, cette procédure ne s'applique qu' à l' extension des zones constructibles actuelles du POS 87 (UB et NB), ce qui rend impossible l' ouverture de terrains sur les zones NC ou ND où se trouvent pourtant actuellement des constructions isolées.
Seul le PLU pourra, dans le futur, prendre en compte ces cas particuliers, dans un délai difficile à déterminer, la Commune n' ayant pas la maîtrise du dossier d'autorisation d' exploiter SOTRIVAL…

Révisions simplifiées : Elles pourraient être prises en compte en Mars 2008.

Activités de la Municipalité

URBANISME BATIMENT

Tout à l'égout

Les travaux de construction de la station d'épuration arrivent à leur fin, la livraison du chantier devrait s'effectuer début 2008.
D'autre part, comme vous avez pu le constater, les travaux de la deuxième tranche sont terminés.

Lotissement communal

A ce jour, les 9 lots ont été retenus (ventes ou sous-seings).
Des travaux d'aménagements des abords de l'étang, confiés à l'Entreprise BASTERE sont en cours de réalisation.

La mise en place de clôtures en pourtour de ce lotissement sera réalisée en début d'année 2008. Après appel d'offres, les Ets WELDOM ont été retenus pour la fourniture et l'Entreprise MESAGLIO pour la pose .

Boulangerie

Une murette de séparation boulangerie/lotissement a été réalisée par l'Entreprise BRAUD, suite à appel d'offres.
Un grillage du même aspect que celui du lotissement, mais moins haut, sera posé ultérieurement sur cette murette par les employés communaux.

Achat de terrain

Afin de préserver l'accès à une future zone lotissable (zone 1 AU), au lieu-dit : *aux sables*, la commune s'est portée acquéreur des parcelles 1181 et 1182/1183 en partie auprès de Mlle Isabelle MARTIN.

Ancienne boulangerie Renaud

La commune a récupéré les locaux de l'ancienne pâtisserie Renaud.
La commission bâtiment lance actuellement un appel d'offres pour la réfection de la couverture.

Bibliothèque

Des travaux d'aménagement de l'étage ont été réalisés, à savoir :

-mise en sécurité de l'escalier
-mise en place d'un plafond suspendu, réfection du sol (lino), des murs (toile + peinture)
-mise aux normes de l'électricité.

Maison de bourg

Les travaux de construction d'une maison locative dans le bourg ont débuté au mois d'octobre.
Suite à adjudication, les Entreprises suivantes ont été retenues

Maçonnerie Ent BUREAU
Charpente Ent LANDRY
Couverture Ent ALBERT
Menuiserie Ent PICQ
Plâtrerie Ent BOUDEAU-VIECELI
Carrelage Ent PARVEAU
Plomberie Ent LECARDEUR
Électricité/Chauffage Ent BEAU
Peinture Ent COUTRAS

Activités de la Municipalité

URBANISME BATIMENT (suite)

Signalisation

La signalisation des rues ainsi que la numérotation des maisons ont été effectuées par les employés communaux.
Vont suivre la signalisation des villages, des entreprises et commerces, ainsi que les services et locaux administratifs.

Groupe scolaire – Mairie

Suite à appel d'offres, les travaux de réfection de la couverture de l'école ont été réalisés par l'Entreprise THIBAUD.

D'autre part les subventions ayant été accordées pour les autres travaux prévus, à savoir :

-remise en état du préau et des toilettes
-peinture des façades
-réfection des façades de la Mairie

La commission bâtiment va lancer prochainement des appels d'offres pour la réalisation de ces travaux.

Musée

Comme pour l'école, la réfection de la couverture a été réalisée, suite à appel d'offres, par l'Entreprise BRAUD

Association Intermédiaire V.I.E.

Vous êtes débordé(e), fatigué(e) ?

Faire le ménage !
Faire le repassage !
Faire de la couture !
Faire du jardinage !
Faire du bricolage !

L'association V.I.E.
se charge de tout !!

- Mise à disposition du personnel
- Gestion administrative (URSSAF, fiche de paies…)

Association V.I.E.
Pensez-y !
Votre agence de Montguyon
05 46 04 08 69

LE PARCOURS DE CITOYENNETE ET LA JAPD

1) Enseignement de défense

En classe de 3ème et de 1ère

2) Recensement à la mairie du domicile

Dès l'âge de 16 ans et jusqu'à trois mois au-delà

3) Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)

Après les deux premières étapes effectuées dans les délais, la convocation intervient en moyenne à l'âge de 17 ans ½.

A réception de la convocation et à tout moment, il y a possibilité de demander à changer de date, de jour ou de lieu (au plus proche du domicile ou du lieu de scolarité)

Il est important de signaler tout changement d'adresse au Bureau du Service National de Poitiers **(05.49.00.24.69)**

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

LA JOURNEE D 'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

9H00 Accueil et formalités administratives

9H30 LES RESPONSABILITES DU CITOYEN

10H10 Pause

10H20 TESTS D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA LANGUE FRANCAISE

10H50 LA DEFENSE ET LES FORCES ARMEES

12H00 Déjeuner

13H30 VISITE DE SITE

14H30 LES METIERS DE LA DEFENSE
Entretien d'orientation

15H25 Pause

15H40 SECOURISME

16H55 Évaluation de la journée,
Remise des certificats

Vers 17H20 Départ

Informations diverses

DIVAGATION D'ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Divagation d' animaux sur la voie publique.

Malgré plusieurs articles, parus dans le bulletin communal et affichés en Mairie, concernant la divagation d'animaux sur la voie publique notamment de chiens, il apparaît que la vigilance de certains propriétaires diminue.
En conséquence, Monsieur le Maire rappelle les termes de son arrêté n° 2006-1 du 11 janvier 2006 :
Article 1 : Tout propriétaire de chiens doit tenir son animal en laisse sur les voies et lieux publics, les parcs et jardins publics, à l' intérieur de l' agglomération.
Article 2 : Tout chien errant trouvé sur la voie publique pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.
Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amendes.
Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Montguyon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont la copie est transmise à Madame la Sous-Préfette de Jonzac.

et demande expressément aux propriétaires qui seraient concernés de bien vouloir se montrer attentifs dans le futur.

Chiens de catégories 1 et 2 :
Monsieur le Maire rappelle que les chiens entrants dans ces 2 catégories doivent être obligatoirement déclarés en Mairie. Des poursuites peuvent être engagées si la déclaration obligatoire n'est pas déposée.

LA POSTE

Le bureau de POSTE de CLERAC doit fournir tous les services d'un bureau principal comme celui de MONTGUYON.
En conséquence, la Municipalité vous prie de bien vouloir les utiliser, en particulier ceux concernant les opérations financières.
Vous pouvez donc demander à votre conseiller un rendez-vous à la POSTE de CLERAC.
Le Maire

Accueil Personnes âgées et handicapées à domicile sur la Commune

Madame Annie PRÉZAT, 4 Chemin de la Giraude
Madame Sylvie BODIN, « Matrat »
Madame Francine MARTIN, 1 Place du Souvenir
Madame Sylvie VIAS, 11 rue de Lesné.

Informations diverses

RECENSEMENT DE LA POPULATION
Du 17 janvier au 16 février 2008

En partenariat étroit avec les communes, l'Insee organise le recensement de la population.
L'objectif : mesurer la population vivant en France, pour mieux s'adapter à ses besoins.
L'enquête de recensement se déroule jusqu'au 16 février.

Vos réponses sont strictement confidentielles.
Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Toutes les statistiques produites sont anonymes. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel. Les réponses recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

L'enquête, Mode d'emploi :

1	Un agent recenseur vient chez vous pour vous remettre les questionnaires de recensement.
2	Vous lisez et remplissez les documents qui vous ont été remis.
3	L'agent recenseur revient les récupérer. Il vous aide à les remplir si vous le souhaitez.

Vous allez recevoir la visite des agents recenseurs, Mesdemoiselles Marie-Line GORDO et Marie -Nils WACHÉ. Une formation, sur les aspects techniques : concepts du recensement, procédures de collecte, règles à respecter quant à la protection des données collectées, sera organisée par l'INSEE aux agents début janvier 2008. Elles seront munies d'une carte signée par le Maire, ainsi que de l'attestation de formation. Leur rôle consistera, d'abord à vous remettre les imprimés, puis à reprendre les questionnaires que vous aurez remplis.

Je vous demande de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil et de respecter le rendez-vous qui vous sera donné pour la seconde visite. De même, elles pourront vous conseiller si vous avez des difficultés pour répondre à certaines questions. Elle seront tenues au secret professionnel, vous pouvez leur faire toute confiance.

Je vous remercie de participer à cette opération, car chacun de nous compte pour préparer l'avenir de notre commune.

RECENSEMENT DE LA POPULATION
Du 17 janvier au 16 février 2008

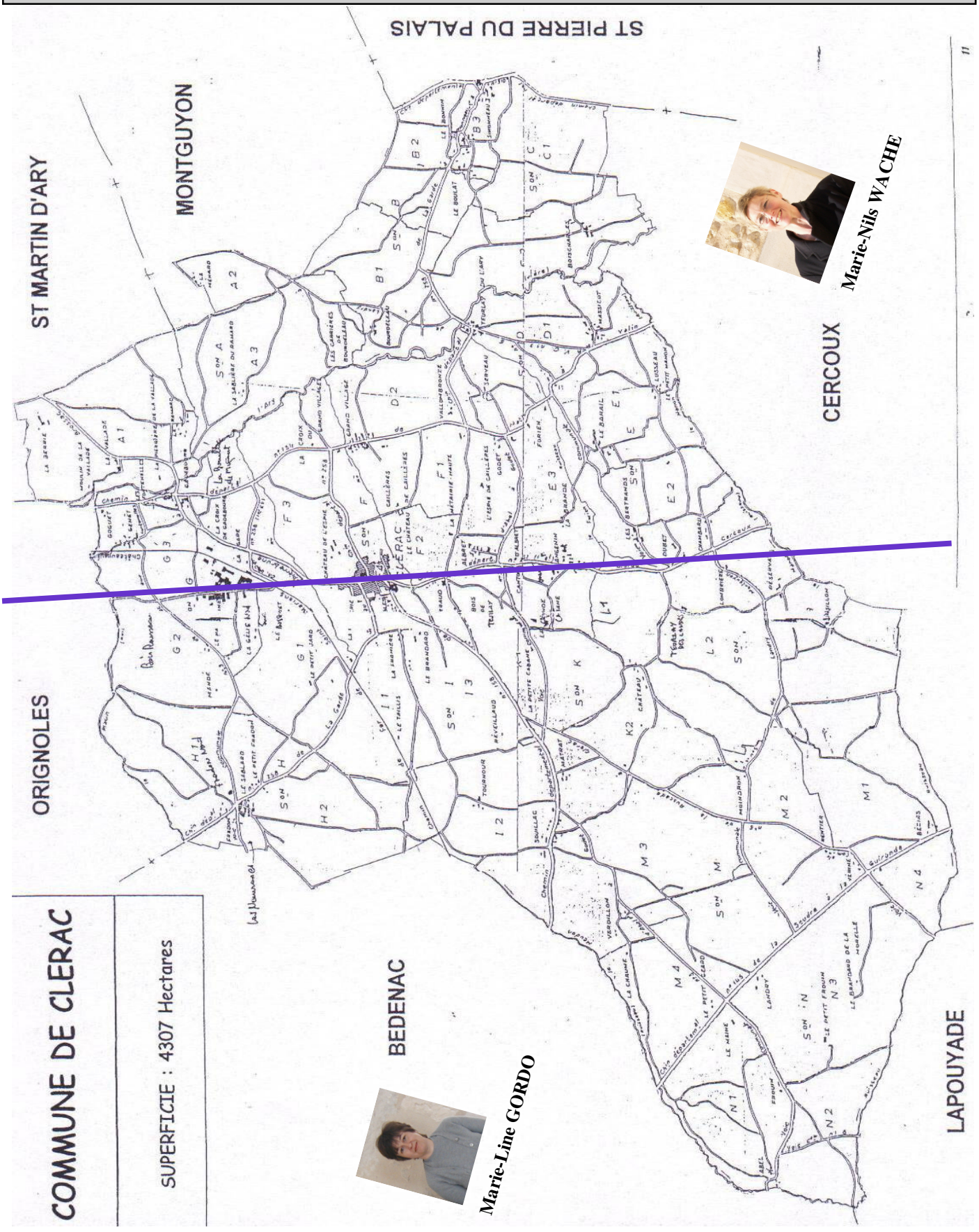

LES MOISS'BATTEURS

Spectacle de rue du 12 juillet

Quand une moissonneuse-batteuse devient un instrument de musique …
Le 12 juillet, à 21 H, « les Moiss'Batteurs » étaient en spectacle sur la place du village.

L'historique : En 1997, une moissonneuse-batteuse CLAAS de 1968 échappe à la déchetterie grâce à quatre musiciens qui décident de l'utiliser pour illustrer le monde sonore de la forge à fer dans un spectacle théâtral « Le Chant de la Forge ». En 2003, les « Moiss'Batteurs » rencontrent un metteur en scène pour affiner les différents personnages et graisser un peu la mécanique : la deuxième mouture du spectacle est prête, « Ô boulot ! ».

Le spectacle : Tout commence comme une journée de travail ordinaire : d'un côté, le patron, M. Desjardins, très à cheval sur les horaires et le rendement, de l'autre, les ouvriers qui s'affairent sur leur machine. Petit à petit, cette entreprise va plonger dans le burlesque et son patron va se laisser piéger par l'ambiance générale.
Entre fresque ouvrière et guignolade rythmique, les Moiss'Batteurs nous ont transporté dans leur vision du travail avec un grain de folie qui a gagné le public !!!

Ce spectacle était offert par la Communauté de Communes.

L'AFFAIRE SARDINES

Les « Moiss'Batteurs » étaient suivis d'un deuxième spectacle de rue, d'un tout autre genre celui-là. « L'affaire sardines » nous a entraîné dans l'hilarant délire d'Érick Sanka qui met son imagination débordante au service de la police scientifique.
Imaginez ! Si « Les Sardines » était une ville chargée d'histoire et Cook un capitaine de gendarmerie corse ? À grand renfort de boîtes à sardines et de diapositives, il refait le monde : des sous-marins russes, des princesses qui ne sont pas de Monaco, des preuves par neuf où l'on coupe les cheveux en quatre … Donnée plus de 600 fois, cette ultime conférence nous a tout dit pour que tout soit dit et pour qu'on n'ait plus rien à dire.
Réservé aux amateurs d'absurde comique, ce spectacle était tout simplement grandiose, on en redemande.
Spectacle financé par la municipalité.

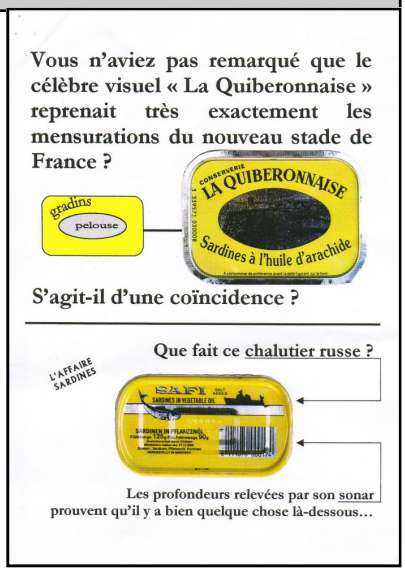
Vous n'aviez pas remarqué que le célèbre visuel « La Quiberonnaise » reprenait très exactement les mensurations du nouveau stade de France ?
gradins
pelouse
CONSERVERIE
LA QUIBERONNAISE
Sardines à l'huile d'arachide
S'agit-il d'une coïncidence ?
Que fait ce chalutier russe ?
L'AFFAIRE SARDINES
Les profondeurs relevées par son sonar prouvent qu'il y a bien quelque chose là-dessous…

C.C.A.S. : LE REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque fin d'année, la Municipalité invitait les aînés de la commune.
Un repas qui débutait par le traditionnel discours de bienvenue du Maire qui remerciait chaleureusement tous les convives présents et adressait une pensée à tous les absents .L'excellent repas était préparé et servi par l'Auberge des Lacs bleus et l'animation était assurée par Michel Fronty, chanteur, imitateur et humoriste. Le doyen M Métreau André avec ses 98 printemps était présent et heureux d'assister à ce repas comme il le fait depuis plusieurs années.

Ce rendez vous est toujours pour les aînés un événement important qui leur permet de se retrouver et de passer un moment agréable.

Ce repas est offert à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, alors venez nombreux profiter de ce moment de convivialité et de détente.

L'école et la nouvelle année scolaire

Les écoliers de Clérac ont repris le chemin de l'école pour cette nouvelle année 2007 – 2008.

* Une nouvelle année ancrée dans une certaine continuité d'une part :

L'année s'organisera en effet avec le soutien actif et toujours renouvelé de la Municipalité, de ses élus comme de son personnel, avec l'aide joyeuse mais néanmoins efficace de l'Association des Parents d'élèves, avec les apports littéraires et chaleureux des bénévoles de la bibliothèque de Clérac.

* Une nouvelle année ancrée d'autre part dans le changement et la nouveauté :

L'équipe enseignante est aussi recomposée avec l'arrivée de Melle Arnaud pour la classe enfantine et le retour (!) de M. Morassutti pour la classe de cycle 3.

Cette équipe, les élèves et tous les autres acteurs de l'école ont aussi eu la chance d'accueillir non seulement de nouveaux enfants auxquels nous souhaitons donc la bienvenue : Florentin A. ; Aurélien C. ; Sarah L.C. ; Floriane L. ; Océane M. ; Alizée M. ; Jordan M. ; Pauline S. ; Louis V. ; Clara R. ; Romane S. ; Nicolas C. ; Damien L. ; Steven L. ; Fatou K. ; et Anthony L.

Mais de nouveaux adultes se sont aussi intégrés dans la vie de notre école : Madame Geneviève Berthomier en qualité d'EVS et la présence régulière et souriante pour la seconde année, de Mademoiselle Charline Poineau, stagiaire de la maison familiale et rurale de Chevanceaux, rattachée à la classe enfantine.

Bonne année scolaire à tous.

L'école et la nouvelle année scolaire

Notre meilleur souvenir

Notre meilleur souvenir de l'année scolaire 2006/2007, c'est la pièce de théâtre que nous avons joué : « Deux téléphones » de Pierre GRIPARI.
Nous avons commencé à apprendre le texte le 27 novembre 2006. Comme la pièce était longue, nous l'avons partagée en plusieurs parties pour que chaque élève joue un morceau de la pièce.

Le soir du spectacle

Dans les coulisses, nous étions émus, nerveux, mais à la fois très heureux. Nous avions le trac de jouer devant tout ce monde !
A la fin du spectacle, nous avons été appréciés et applaudis. Nous étions des stars pour le public !

Cassandra, Stéphanie, Colas et Hugo (pour la classe de cycle 3)

La rencontre USEP.

Les écoles de Neuvicq, Saint-Aigulin, Saint-Martin d'Ary et Clérac ont fait une rencontre USEP le jeudi 22 novembre 2007 à Neuvicq.
Ils ont fait de la thèque, du rugby-tennis, de la balle ovale et de la passe à 10.
C'était bien organisé, il y avait un goûter à la fin et de l'eau (ou de l'eau à la fraise) pour boire pendant la rencontre.

Cassandra Delage

Et oui, déjà la fin de l'année.

En cette fin d'année scolaire, chaque enfant de moyenne et grande section a exprimé ce qui lui a plu, ce qu'il a aimé à l'école.
Moi j'ai adoré quand on a fait le jeu des poupées (Laurine). *J'ai aimé le spectacle les rêves d'une grenouille* (Antoine). *J'ai aimé quand on a touché les reptiles (serpents, caïman, tortues…)* (Léo-Adama). *J'ai emmené Picoti* (mascotte de la classe) *chez moi pendant un week-end* (Claire). *J'ai aimé faire le spectacle de Noël* (Léo.P). *J'ai aimé jouer au parachute* (Norwen) *et surtout passer dessous* (Léo.D). *J'ai adoré faire de la lutte avec les enfants des écoles de Saint Pierre de Palais et de Saint Martin de Coux* (USEP) (Océane). *Nous avons fait des décorations sur des œufs pour Pâques. C'est joli.* (Laurie). *Nous avons pique-niqué à Clérac puis à Saint Pierre du Palais* (Morgane). *J'ai aimé faire du pain d'épices* (Alexander). *J'adorai quand on faisait du sport* (Ugo). *J'aime bien jouer avec mes copains à l'école* (Hugo). *Nous avons appris plusieurs chansons* (Dorian). *A l'école, j'aime travailler* (Brandon). *Moi, j'aime dessiner* (Alexis). *Nous avons fait un élevage d'escargots, j'aime les regarder* (Mike). *J'aime quand Françoise nous raconte des histoires à la bibliothèque* (Léa.D).

Les élèves de la classe maternelle de Clérac

Clérac et l'histoire du Cognac

En 1836, Clérac n'avait pratiquement pas de vigne, seulement 45 hectares de vignoble pour 900 hectolitres de production. C'est entre 1838 et 1843 que le vignoble Cléracais fut créé sous l'impulsion du marquis de Caillères, qui possédait à lui seul 30 hectares, et de son cousin de Clérac, Fortuné de Caillères, qui possédait plus de 10 hectares à l'est du bourg. Le vignoble se situait à l'est du bourg dans les terres argileuses et bien exposées et qui ne gelaient pas trop. Le vin n'était plus destiné à la consommation mais surtout à la distillation. Les gens du versant ouest du Lary se sont mis à distiller comme Jean Gougon d'Albret ou Firmin Nau du Barail. La vigne prit un essor considérable jusqu'à la crise du phylloxéra. Avant la crise, les rendements étaient de l'ordre de 40 hl/ha pour une production de vin blanc qui était transformée pour moitié en eau de vie.

La prospérité du vignoble de Clérac et de sa population se situe au second Empire et au début de la III^{ème} république et coïncide aux fortes ventes de Cognac en particulier à destination de l'Angleterre (en 1865, celle-ci achète plus de 100 000 hl de Cognac).

Après 1880, le phylloxéra détruisit une grande partie du vignoble Cléracais et précipita l'exode rural. Mais très tôt on replanta des vignes sur les sols sableux de l'ouest à Clérac dans les clairières forestières. Jules Nau réorienta fortement la destination de sa production pour des vins de consommation courante vendus à Bordeaux.

La période d'incertitude suite à la crise du phylloxéra fut courte et l'essor démographique le prouve. En 1902, la vigne couvrait plus de 200 hectares.

Mais les gelées de 1908 freinèrent cet élan : une bonne partie de la vigne plantée sur le plateau forestier gela et l'exode rural réapparut. La deuxième reconstitution du vignoble, résistant au phylloxéra, se fit non plus avec des vignes destinées à la consommation courante de vin mais à la distillation. C'est ainsi que Jules Nau recommença à distiller. Georges Nau, son fils, installa une nouvelle distillerie à Teurlay du Lary.

A cette époque le vignoble s'étendait partout et la reconstitution fut extrêmement rapide et continua jusqu'en 1924 : en 1913, les statistiques parlent de 300 hectares sur la commune de Clérac, en 1924 de 425 hectares.

Mais après 1931, l'exode reprit, les vignes comme les terres cultivées furent délaissées, le déclin fut continu et les pins remplacèrent peu à peu les vignes.

C'est ainsi, que la culture de la vigne et la distillation des eaux de vie a marqué pendant plus d'un siècle la commune de Clérac. Aujourd'hui encore nous pouvons voir d'anciens bâtiments qui témoignent de cette activité comme à Teurlay du Lary (famille Nau) ou à Engenin (famille Poupelain). Cette dernière distillerie de cognac a cessé son activité relativement récemment, en 1997.

Les propos retracés ici ont été repris à partir du mémoire de Jean Paul Grasset « Une commune de la Lande Saintongeaise : Clérac » (Tome II), 1969

Clérac et l'histoire du Cognac (suite...)

La distillerie NAU à Clérac

Jules Nau, maire de Clérac et conseiller général, négociant en vin, construisit une première distillerie à la fin du 19ème siècle à côté du château de Lespie où il résidait mais, le manque d'eau pour refroidir les alambics, conduisit son successeur, Georges Nau, à transférer cette distillerie dans un site idéal, à Teurlay du Lary.

En effet, un étang creusé au 18ème siècle avec un bief pour alimenter un moulin permettait à la fois de refroidir pleinement les alambics et procurait par l'intermédiaire d'une turbine l'énergie nécessaire au fonctionnement des pompes. D'autre part, le dénivelé naturel du hameau permettait de vider les cuves de vin directement dans les chaudières par différence de niveau.

Enfin, les effluents s'évacuaient naturellement par le même procédé vers le ruisseau qui alimentait, en amont, l'étang.

Le courant à "haute tension" n'arriva à Teurlay qu'en 1963 permettant à Jacques Nau une modernisation et un agrandissement de la distillerie qui disposait de 10 alambics de 25 HI de charge lorsqu'elle cessa de fonctionner définitivement en 1980.

Une époque était définitivement tournée ...

Ndlr : Nos remerciements à Monsieur Bernard Nau qui a bien voulu retracer cette petite page d'histoire. de notre commune.

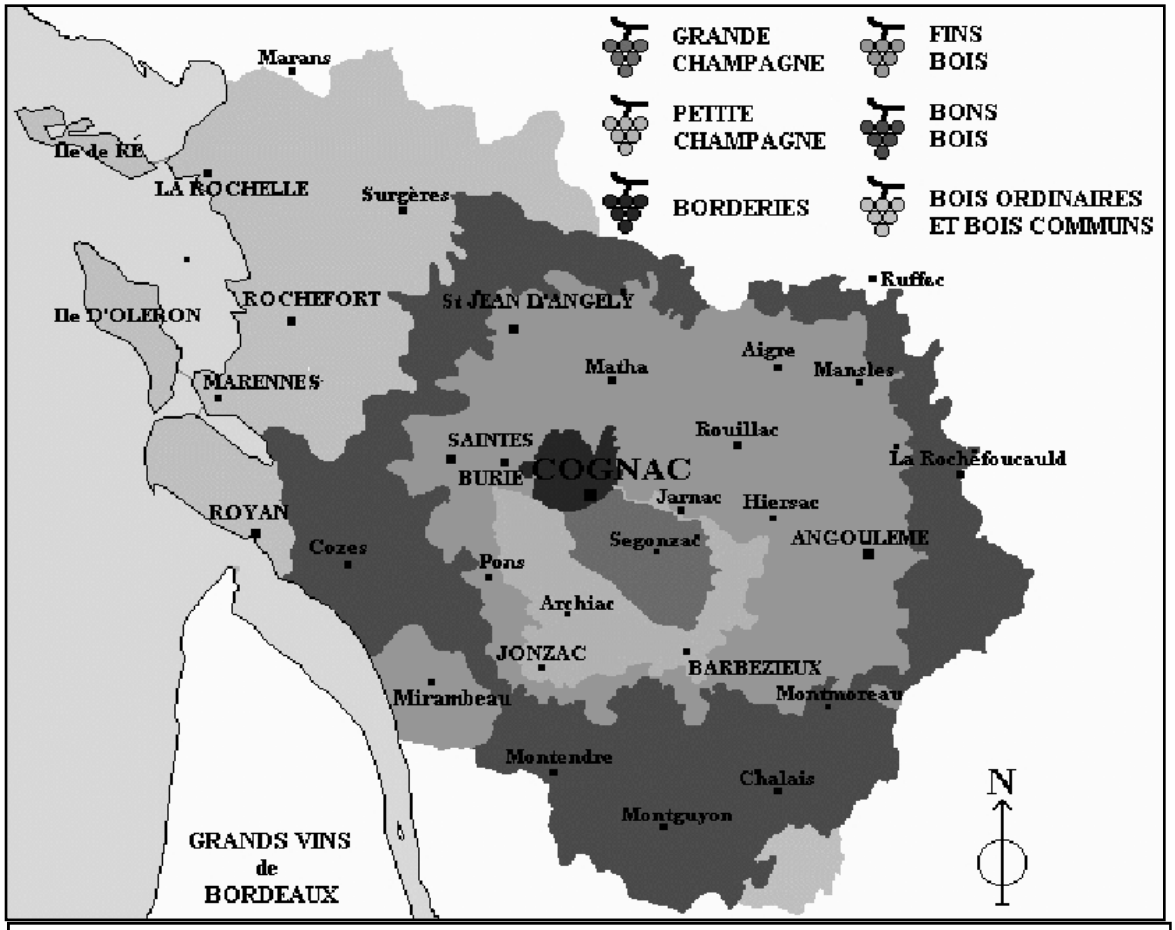

Carte des crus de la région du Cognac

Clérac et l'histoire du Cognac (fin)

COMMENT FAIT-ON LE COGNAC ?

Pour que la future boisson soit habilitée à porter l'appellation cognac, la distillation est elle aussi assujettie à des règles rigoureuses. Tout d'abord, on ne peut utiliser que le traditionnel alambic charentais à repasse, en cuivre rouge, avec sa chaudière, ses cols-de-cygne, son serpentin, éventuellement un réchauffeur à vin. La capacité ne doit pas excéder 30 hectolitres et le volume de remplissage 25 hectolitres. Il est possible de déroger à cette règle (la capacité pouvant être portée à 140 hectolitres), mais uniquement pour la première distillation. Le cognac est distillé deux fois. La première chauffe produit le brouillis contenant 24 à 30 % d'alcool. Il sera ensuite distillé une deuxième fois. Le distillateur doit alors éliminer la "tête" de ce brut de distillation. Celle-ci est suivie de la partie utile, le "coeur", contenant au maximum 72 % d'alcool. Le coeur se termine lorsque le degré d'alcool n'est plus que d'environ 60 %.Le reste (la "queue") ne doit pas être utilisé comme la tête, il ne sera réemployé que comme brouillis. La distillation est un processus lent : au total, les deux passages durent environ 24 heures. Il est interdit d'utiliser un autre type d'alambic, comme ceux qui effectuent la distillation en un seul passage continu - c'est-à-dire qui convertissent directement le vin en eau-de-vie, sans le stade intermédiaire du brouillis. Seules l'Ile de Ré et l'Ile d'Oléron échappaient à cette réglementation, mais depuis 1984 elles aussi y sont assujetties. L'arrière goût souvent reproché au cognac de ces deux îles - un goût d'iode, de terre, voire d'algues et autres - est plus facile à éliminer par le procédé de distillation en continu. Mais, par la même occasion, ce sont également de précieuses composantes de son arôme qui disparaissent. Quoi qu'il en soit, il s'agissait là d'une exception strictement limitée aux cognacs de moindre valeur. Le cognac fraîchement distillé est très clair. Pour lui donner de la couleur, dans un premier temps, on le verse dans des fûts dans lesquels il acquerra une forte concentration en pigment (et aussi en arôme).

Mais les deux ans et demi à trois ans au terme desquels un cognac 3 étoiles est tiré du fût, représentent un laps de temps relativement court.

En revanche, malgré sa longue et ancienne tradition, l'apport d'une solution à base de copeaux ne s'avoue guère.

Le cognac versé dans le fût et comportant en moyenne 70 % d'alcool (le seuil maximum autorisé par la loi est de 72 %, passé cette limite, le produit perdrait son droit à l'appellation Cognac), n'est pas encore commercialisable. Il entame maintenant un séjour dans le fût, d'une durée minimum obligatoire de 25 à 29 mois et ce, comme nous l'avons vu précédemment, pas dans n'importe quel fût : seuls les bois de chêne du Limousin ou de la forêt du Tronçais (sur les rives de l'Allier) peuvent être utilisés à cet effet. Le lieu de stockage est lui aussi réglementé. Les chais de cognac doivent "par principe", et pour éviter les fraudes, être séparés des chais abritant d'autres spiritueux par une voie publique. Une cave à cognac ne doit contenir aucun autre spiritueux. Si cela se produit, le législateur juge que le cognac "contaminé" , ne serait-ce que par osmose à travers les parois du fût,dans ce cas, le droit de mettre le cognac en vente est supprimé automatiquement. De même, le cognac stocké parmi d'autres spiritueux perdrait son droit à l'appellation et ne serait commercialisé que sous la dénomination "eau de vie".

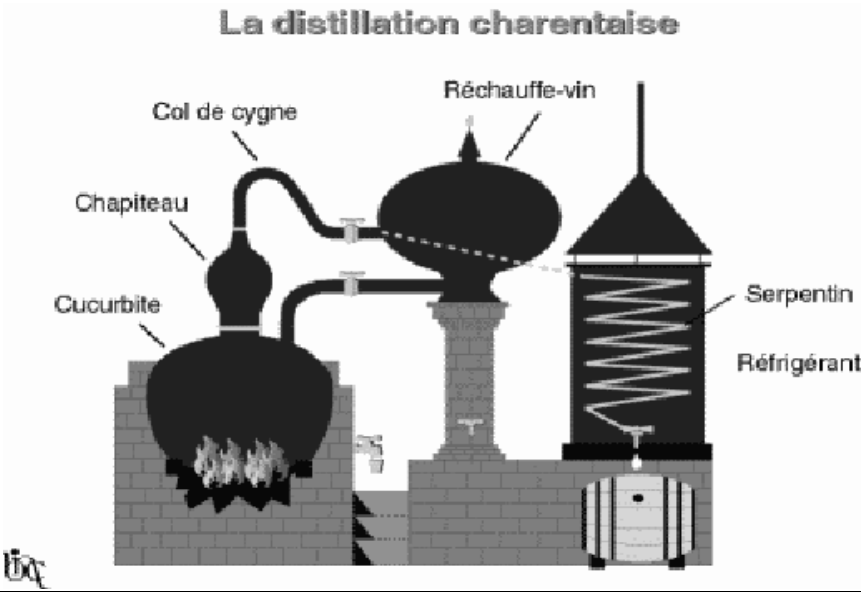

La Vie des Associations

COMITE DES FETES : LE COMPTE RENDU D'UNE ANNEE DE FETE

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le 1er Décembre en présence du Maire Guy PASQUET, et de la presse locale. Cette année 2007 a été riche en évènements festifs avec une participation en baisse. Le temps, notamment en Juin, n'a pas favorisé les sorties de plein air ; néanmoins l'équipe a su rester motivée.

Notre calendrier des animations a commencé par la **soirée Paella** le 8 avril. Pendant cette grande soirée Espagnole avec plus de 200 personnes, l'orchestre Michel Lagalaye, d'une grande qualité musicale, a su donner très vite les rythmes des castagnettes et des Olé !!, pour une très bonne ambiance avec, bien sûr, le maître de la soirée, notre **Domingo** local. La Paella préparée par le traiteur M. Couraud et son équipe, a régalé tout le monde.
Bref, une superbe soirée et merci à vous tous, à l'équipe de Jean Marc, au foot, à l'équipe du comité et à notre presse locale, qui n'a pas manqué de goûter la Sangria ; soirée à renouveler sans doute sur un autre thème.

Le **16 Juin, le Tournoi de Tarot** a eu lieu à la salle des fêtes avec Remise du Trophée et Challenge avec de nombreux lots, une buvette et un repas et avec beaucoup de parties acharnées : un grand coup de chapeau à Isabelle et Jean-Yves pour l'organisation.

La journée plein air **du 30 Juin.** Cette année fut la fête avec les **Jeux Gonflables** qui permirent aux jeunes de se défouler, sauter, grimper, jouer et surtout rire et s'amuser : la ferme pour les petits, le phare à grimper pour les plus grands, le beach-volley pour les sportifs et le gira loco pour les défis. Pour l'animation le groupe **Les Biscautos** et leur célèbre **Picotine** ont surtout amusés les plus jeunes. Cette journée fut pleine d'activités pour tout le monde comme la randonnée, le vélo, le jeu de quilles à l'ancienne, et le concours de pétanque. Pendant ce temps là les jambons cuisaient sous l'oeil attentif de Charlot et Patrice. La soirée a débuté avec un apéritif - sangria, moules, tapas - et s'est poursuivi par un repas et le podium W System pour nous faire danser : une bonne ambiance, mais avec toutefois moins de participant.

La fameuse journée pique nique le 8 Juillet au Taillis fut un **moment fort** car ce lieu va disparaître par le passage de la ligne TGV. Très bien accueillis par Madame BABY, nous étions nombreux a écouter le récit et l'histoire d'un enfant du cru en la personne de Monsieur Xavier Rullier. Malgré le mauvais temps, on pouvait voir sur les visages les souvenirs et les émotions. L'éclairci a quand même permis la partie de pétanque.

La Fête Foraine les 31 Août, 1, 2, Septembre : Les attractions furent nombreuses durant ces 3 jours. Le marché nocturne a débuté le vendredi avec le groupe Tafta et la gastronomie locale. Le samedi les membres de la société de chasse ont organisé un beau concours de pêche sur le plan d'eau : une belle journée, sauf pour les truites !!! La journée s'est poursuivi par le grand prix cycliste dans l'après midi, le feu d'artifice le soir et une grande soirée Country avec le Groupe **Orville Grant** bonne soirée. Le vide grenier du dimanche fut la période des fouineurs de trouvailles en tous genres.

Malgré toutes ses animations le bilan financier est à la baisse avec une fréquentation moins importante : le temps est le moteur de la réussite des festivités de plain air. Cependant c'est une équipe toujours motivée qui va continuer à oeuvrer avec l'arrivée de Mario Perone et Thomas Duniaud, et malgré le départ de Marc Vareille que nous remercions pour ces années en notre compagnie. L'association bénéficie du soutien de la municipalité, de l'ACCA, du foot, de la pétanque, de nos commerçants et artisans de nos industries, de la presse locale et des habitués qui donnent un coup de main spontané. A vous tous, nous vous remercions très vivement.

L'année 2008 approche et avec son lot d'animation : grande **soirée Choucroute le 9 Mars**, soirée bavaroise organisée avec nos amis du Club de Foot, ensuite une **soirée théâtre** au printemps, la journée **pique nique** en Mai au Village de Serveau, la **journée plein air du 5 Juillet** avec un programme et un nouveau Thème à travailler, **la fête locale les 5, 6, 7 septembre** avec son marché nocturne et de nouvelles activités et surprises. Nous vous informerons sur le calendrier exact des festivités.

Notre porte reste grande ouverte pour nous rejoindre au sein du comité afin de participer et apporter des idées pour faire de notre Village un lieu de partage et de convivialité et pour faire encore la fête.

Toute l'équipe du comité des Fêtes vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, et tous nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2008.

L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET LES ENFANTS DE L'ECOLE CELEBRE LE 11 NOVEMBRE

Comme à l'accoutumée, les anciens combattants ont fêté la célébration du 8 mai 1945 et le 11 novembre 1918 devant le monument aux morts en présence d'une assistance attentive aux messages de paix énoncés par le Maire, Guy Pasquet et le président, Jean Claude Noinin.
Les écoliers et la directrice de l'école ont déposé des bouquets de fleurs au monument aux morts et chanté la Marseillaise (photo à gauche ci-dessus).

Jean Claude Noinin, président de l'association , a remercié chaleureusement les enfants de Clérac et leur Directrice pour leur participation.
A l'issue de la cérémonie, Jean Tibule et Claude Baraquan ont reçu une médaille au titre de la reconnaissance de la Nation au rythme de la musique de l'harmonie d'Orignolles.

JOSY DANSE nous fait toujours danser !!!!

Danser, c'est comme parler en silence. C'est dire plein de choses sans dire un mot.

Une année recommence, la quatrième et nous sommes toujours très heureux de regrouper une centaine de danseurs. Débutants ou confirmés, ils sont tous venus partager la même chose : la danse et surtout passer d'agréables instants dans une bonne ambiance.

Si, comme nous, vous avez le désir de commencer ou d'enrichir vos pas de danse, il vous est possible de venir nous retrouver au mois de septembre.

Suite à l'assemblée générale qui s'est déroulée en avril, le bureau est composé comme suit :
Le président ---- Didier Heulet Charraud-sud CLERAC
Le secrétaire ---- Didier Mose SAINT-AIGULIN
Le trésorier ------Yannick Heulet le bourg CLERAC
**** Les cours sont assurés par Josette Heulet
Nous tenons à remercier la municipalité de CLERAC pour le prêt de la salle.

La danse est le plus sublime, le plus beau des tous les arts, parce qu'elle n'est pas une simple traduction ou abstraction de la vie ; c'est la vie elle-même.

Le bureau vous souhaite une bonne année 2008

Clérac : tous les mardis
Débutants : 20h15 à 21h15
2ème année : 21h15 à 22h15
3ème année : 22h15 à 23h15

Saint Aigulin tous les mercredis
Débutants : 20h à 21h
2ème année : 21h à 22h
3ème année : 22h à 23h

Coutras tous les lundis
Débutants : 19h30 à 20h30
2ème année : 20h30 à 21h30
3ème année : 21h30 à 22h30

Renseignements : 0680539042 ou 0546042381

CLUB DES AINES

C'est toujours dans une joyeuse ambiance que les adhérents se retrouvent pour le premier repas de l'année.
Nous avons eu l'agréable surprise de découvrir la magnifique décoration florale de la salle et des tables réalisées par les dames bénévoles du Club. Nous les en remercions ainsi que les artistes amateurs qui ont animé avec des monologues et des chants cette journée de convivialité.
Une mention particulière à M^{elle} Elie France et son exposition de tableaux. On ne peut oublier ceux qui nous ont préparé et servi ce délicieux repas. Cette année, nous avons eu le plaisir d'avoir à notre table M. Pasquet, Maire et Madame Coutras, adjointe, qui font partie de notre association. Ils ont été agréablement surpris par la joyeuse ambiance qui règne entre nous tous.
Les repas sont toujours l'occasion pour les convives présents d'évoquer leur jeunesse (au siècle dernier, eh oui). Cette période n'était pas comparable à celle d'aujourd'hui : c'est le lot de l'évolution et celle-ci se prolongera dans les décennies à venir.

Ces réjouissances ne nous empêchent pas, bien au contraire, d'avoir toujours une pensée pour tous nos malades et amis disparus.
Le bureau du Club.

La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)
présente La Palombe

LA PALOMBE.

L'alimentation de la palombe est essentiellement constituée de matière végétale (feuilles vertes, graines, baies, bourgeons, fleurs et racines) mais des invertébrés sont consommés occasionnellement. Elle se déroule principalement au sol par picorage mais elle peut également être prise dans les arbres, les palombes se montrant alors d'une rare agilité.

Au sol, l'alimentation a souvent lieu en groupe et contre toute attente, il y règne une véritable hiérarchie. Les oiseaux dominants se trouvant au centre du groupe se nourrissent plus rapidement que les subordonnés placés, eux, en périphérie.

Il a été observé que la plus grande quantité de nourriture est prise en fin d'après-midi.

% ration quotidienne	HORAIRES			
	06h00 - 09h00	09h00 - 12h00	12h00 - 15h00	**15h00 - 18h00**
sauvages	8,5	12,7	8,8	**70,0**
captivité	11,2	16,5	8,8	**63,5**

Le comportement des oiseaux est cependant fortement dépendant de la période de l'année et de la nature des cultures exploitées. En effet, en hiver, la palombe va passer 95% de sa journée à chercher sa nourriture alors qu'en automne et en été ce pourcentage tombe à 10% dans les champs de céréales. Cela est dû à la différence de valeur énergétique des aliments consommés : plus la nourriture est riche et abondante, moins les palombes ont besoin de temps pour obtenir leur ration quotidienne.

Le régime alimentaire des palombes adultes a été bien étudié et il comprend dans le désordre :

graines	blé, seigle, avoine, maïs, orge.
feuilles vertes	trèfle, betterave, chou-fleur, chou, épinard, laitue, pois, betterave à sucre, luzerne, moutarde, radis, renoncule, sainfoin, plantain, véronique, ortie, frêne, etc.
fruits et graines	chêne, hêtre, sureau, lierre, laurier, troène, houx, prunier, aubépinier, alaterne, bourdaine, cornouiller, fusain, if, pin, érable, rosier, myrtille, roncier, groseillier, gui, lin, pois, asperge, chénopode, etc.
rhizomes et bulbes	pomme de terre, betterave à sucre, potentille brillante, oxalide, anémone, conopode, etc.
fleurs et bourgeons	chêne, aulne, saule, érable, hêtre pin, etc.

Et bien sûr de la nourriture animale composée de vers de terre, de petits insectes et leurs larves ainsi que des petits mollusques.
On estime, en moyenne, que les palombes ont besoin de **50g de graines par jour**. Les oiseaux en captivité n'ont bien sûr pas besoin d'autant d'apport journalier puisque leur activité est inférieure. On l'estime à 43g.
Mais le poids de nourriture consommée dépend d'une multitude de facteurs, en particulier la valeur énergétique des aliments et les besoins en calories. En effet, si l'environnement ne permet à la palombe que de s'ali-

A.C.C.A. : La Palombe (suite)

menter à partir de tubercules de pommes de terre qui sont pauvres, elle devra en ingérer une quantité bien supérieure à ce qu'elle aurait fait si elle avait eu du maïs à proximité de bec.
Cependant, quelques "records" ont pu être observés sur des palombes certainement plus "gourmandes" que d'autres. On a retrouvé dans des jabots les quantités suivantes :

- 30 cerises, 70 feuilles de trèfle et 10 segments d'insectes,
- 1087 graines d'orge,
- 758 graines de seigle,
- 946 graines d'avoine,
- 272 faines de hêtre
- 59 glands,
- 38 glands et 92 baies d'aubépine,
- 37 glands, 6 faines et 2 cerises,
- 82 cerises,
- 363 baies d'aubépine,
- 136 baies de sureau et 1373 morceaux de feuilles de choux,
- 3755 feuilles de trèfle et 183 morceaux de feuilles de choux
- 144 pois et 7 faines,
- 119 grains de maïs (observation personnelle)

Ce chapitre est intéressant pour ceux qui veulent se lancer dans «l'élevage».

Les petites palombes sont nourries au début de leur vie avec du lait de jabot.
Ce lait est une formation légèrement caséeuse (caséine : protéine du lait) sécrétée par *l'épithélium glandulaire du diverticule œsophagien*, c'est à dire en des termes moins barbares le **jabot**.
Il est composé de 65 à 85% d'eau, de 13 à 19% de protéines, de 7 à 13% de matières grasses et 1,5% de sels minéraux.
Il contient aussi des vitamines A, B1 et B2, un peu de calcium mais pas de glucides contrairement à celui des mammifères.

Après 15 jours «d'allaitement», ce lait n'est plus composé que de 20% de matière nourrissante. Ce qui n'est plus fourni par le lait de jabot est remplacé par des aliments végétaux légèrement pré-digérés par les parents.
Les petites palombes font régurgiter les parents en stimulant le fond de leur gorge à l'aide de leur bec, beaucoup plus aplati que celui des parents (certains le comparent même à un bec de «pélican», voir la photo...).

Comment reconnaître un mâle d'une femelle ?
C'est une question que chaque chasseur qui veut élever des palombes va se poser un jour ou l'autre, soit pour pouvoir séparer et mettre ensemble un probable couple, ou tout simplement pour sélectionner comme appelant une seule catégorie de palombes. En effet, certains chasseurs sont persuadés que les femelles sont plus « dociles » et les mâles d'un plus « fort caractère ».
Il n'existe **AUCUN** moyen fiable pour différencier un mâle d'une femelle. Seules les dissections permettent de reconnaître les organes génitaux.
Donc **MISSION IMPOSSIBLE ?**
non, pas forcément.... chacun y va de son petit « truc », souvent sur des caractéristiques anatomiques ou comportementales.
En effet, il y a des comportements qui paraissent évidents, surtout au moment de la période pré-nuptiale. Mais pour ceux qui désirent faire de la reproduction en volière, il faudra passer du temps devant le grillage pour voir les couples qui se déclarent. Mais il aura perdu un temps précieux et peut-être une couvée ou deux.
On va dresser ici une liste non exhaustive des petits « trucs » de chasseurs qui peuvent laisser croire que l'on reconnaît le sexe, mais il faut savoir que même les palombes entre elles se trompent parfois. On a même observé des comportements de mâles grimpant sur d'autres mâles, uniquement parce que ceux-ci avaient adopté en se nourrissant une position de « soumission sexuelle » normalement utilisée par la femelle.

La Vie des Associations

A.C.C.A. : La Palombe (fin)

Le poing : (sur palombes extrêmement dociles !!!)
L'observateur passe la main dans la cage où se trouvent les palombes captives, le poing fermé et abaissé. Il y a de fortes chances qu'un mâle s'approche et donne des coups de bec amoureux et faire même quelques tentatives de copulation. Il aura interprété ce poing fermé et abaissé comme un signe féminin de soumission. En effet, il a été observé que lorsqu'un mâle se promène à la conquête d'une femelle, son attitude est bien particulière: sa tête est élevée, le cou dressé et les plumes du dos sont hérissées, traduisant ainsi une volonté de domination. La femelle par contre baisse la tête et se met en boule, preuve de soumission au mâle.
Après avoir observé le comportement du prétendu mâle face au poing, quelques instant plus tard, on peut étendre la main horizontalement. Cette attitude est alors considérée par le mâle comme un signe de légère agressivité et déclenche en lui un réflexe d'attaque assorti de coups de bec violents. Si l'observateur relève la main, toujours grande ouverte au devant du mâle, celui-ci reculera devant ce qu'il considère comme un geste de trop grande agressivité pour lui, et se soumettra.
Mais tout ceci ne prouve pas à 100% que la palombe observée est un mâle. En effet, on a vu des femelles dominantes et agressives avoir exactement le même comportement, des mâles tenter de copuler avec des mâles soumis, des femelles tellement dominantes qu'elles n'acceptent aucun coït...

La queue :
Si d'une main on tient une palombe par le corps et que d'un doigt de l'autre main on appuie sur son poitrail, on observera un mouvement de la queue :
chez la femelle, elle se relève alors que chez le mâle elle s'abaisse.
Ce même réflexe se produit également lorsqu'en empoignant la palombe avec les 2 mains par dessus, on appuie avec les doigts par dessus sur l'abdomen ou le thorax.
Ce réflexe correspondrait aux attitudes d'accouplement des deux sexes et paraîtrait confirmer la valeur de ce procédé.

La morphologie :
On a remarqué qu'en général, à l'âge adulte, un mâle sera un peu plus gros que la femelle, que sa tête est relativement plus volumineuse avec un front plus bombé....

Le plumage de la palombe est épais, mais fragile.
Le moindre petit choc peut lui enlever des plumes ou du duvet. Mais cela peut lui être d'une grande utilité, surtout lors de contacts avec ses principaux prédateurs qui sont essentiellement des rapaces. Le principal ennemi de la palombe est l'autour, et on sait que celui-ci attaque par dessous, en plantant ses griffes dans le poitrail par un très rapide retournement du corps. La plupart du temps, l'autour repart avec simplement une bonne poignée de plumes entre ses serres.

La robe de la palombe est d'un bleu clair grisé tout en nuances. Le poitrail part d'un rose pâle et tire vers le blanc lorsqu'on se rapproche de la queue. Celle-ci est longue et porte des barres noires à son extrémité, sur la face ventrale.

Cet article est dédié à notre ami Jean-Paul SICAUD, qui, lui aussi, nous a quittés trop vite. C'était un passionné de la chasse à la Palombe.

****

La Vie des Associations

L'EFFECTIF DE L'UNION SPORTIVE CLERACAISE

Pour la saison 2007/2008 le club de foot de Clérac a enregistré 130 licences.
Les équipes suivantes sont engagées :
3 équipes seniors
5 équipes de jeunes
1 équipe de –15 ans
1 équipe de –13 ans
1 équipe de poussins
2 équipes de débutants
1 équipe de Benjamins en entente avec Montguyon

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUTES ET TOUS

La Vie des Associations

A.S.L. : L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS CLÉRACAIS

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais s'est tenue le 30 mars 2007 à la Salle des Associations de Clérac.

Bilan moral

La contribution de l'A.S.L. à la remise en valeur du massif forestier détruit par la tempête de 1999 porte à ce jour sur une surface dépassant les 450 ha, dont plusieurs zones ont fait l'objet de regroupements parcellaires.
Un diaporama permet de présenter aux adhérents les différentes phases de travaux ainsi que la croissance des boisements depuis leur réalisation.
Différentes prises de vues mettent en évidence les différences d'évolution dans le temps entre des boisements suivis et non suivis, tant en pins maritimes qu'en feuillus. Si les opérations d'entretien ont un coût, elles permettent aussi d'obtenir un retour.
Sur les 4 tranches en cours, l'année 2006 a vu la réalisation de travaux pour un montant de 109 383,15 €.

Bilan financier

Il laisse apparaître une situation financière saine, avec un budget prévisionnel 2007 équilibré.

Perspectives 2007

Nous projetons la réalisation de 295 162 € de travaux.
Avec la participation financière de la commune de Clérac, nous procèderons au repositionnement et à l'alignement de 2 chemins ruraux à Reveillaud et à la Grosse Borne.
2007 sera également un virage pour notre association. En effet, les objectifs fixés sont atteints. Si nous voulons poursuivre le développement de l'A.S.L., il nous faut réfléchir à d'autres moyens. La structure bénévole qui fonctionne actuellement va en effet rapidement atteindre ses limites.

Intervention de M. Clupeau

M. Clupeau présente les outils de gestion de la forêt auxquels les propriétaires peuvent adhérer, soit obligatoirement, soit volontairement en fonction des surfaces.
- le Plan Simple de Gestion obligatoire à partir de 25 ha ou à partir de 10 ha en cas d'aides de l'état,
- le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, démarche volontaire pour les surfaces inférieures à 10 ha.

Election du tiers sortant

Le tiers sortant composé de MM. FURET Raymond, POUPELAIN Frédéric et TEXIER Louis est réélu à l'unanimité.

Taxe de fonctionnement 2007

Elle est maintenue à 4,60 € TTC par hectare. Le droit d'entrée reste fixé à 16 € TTC.

Modification des statuts

A la suite de l'accord donné par les adhérents lors de l'Assemblée Générale du 30 mars 2006, nous sommes maintenant en mesure de procéder à la modification de l'article 5 des statuts de l'A.S.L.
Cela nous donnera la possibilité de mettre en œuvre le plan simple de gestion que nous a présenté M. Clupeau.

Questions diverses

Il est présenté la démarche qui a permis de sélectionner, pour mieux les valoriser, les bois restant sur les parcelles sinistrées.
Cette action a été rendue possible par l'implication d'un partenaire financier bénéficiant d'une exclusivité et qui règle directement le bûcheron, le débardeur et le propriétaire.
L'A.S.L. assure un rôle de coordination, mais n'intervient absolument pas financièrement.
Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures.

La Vie des Associations

A.S.L. : L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS CLÉRACAIS

Quelques photos extraites du diaporama présenté lors de l'Assemblée Générale

Boisement non suivi

Boisement suivi

Pour ces 2 boisements datant de la même époque, il y a eu au départ un investissement identique.
Dans le 1er cas, on constate un retard dans la croissance. Des difficultés sont à prévoir pour réaliser une exploitation mécanisée. On se trouve face à un environnement peu attractif, sujet à l'incendie. Un éclaircissage tardif réduira la résistance au vent et à la neige.
Dans le 2ème cas, la croissance a été nettement supérieure. Ce boisement est tout à fait adapté à une exploitation mécanisée. Le coût sera inférieur, et la recette sera supérieure. Ce type de boisement est par ailleurs plus favorable pour la promenade.

Boisement en feuillus

Boisement non suivi

Boisement suivi

Dans le cas des feuillus, les mêmes remarques s'appliquent.

Réunion avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime

Le 19 avril, une réunion a été organisée à l'initiative de l'A.S.L.
Elle regroupait des représentants de la Fédération des Chasseurs, de l'A.C.C.A. de Clérac, de la D.D.A.F., du C.R.P.F.
Cette réunion avait pour but d'examiner les possibilités de faire face aux dégâts occasionnés par le gros gibier sur les jeunes boisements.
Une concertation constructive a permis à chacun d'exposer ses problèmes et de déboucher sur des propositions de solutions.
Leur mise en œuvre fera l'objet d'un suivi permettant de valider leur efficacité.

———-

Situation des travaux de reboisement 4ème et 5ème tranches

De nombreux facteurs ont entraîné un retard important dans le déroulement prévu de ces 2 tranches : modification des subventions, annulation des aides pour les parcelles hors tempête, élections présidentielles, publication des circulaires et mise en place des nouveaux imprimés.
Ces dossiers étant en instance depuis le mois de novembre 2006, il nous a paru raisonnable de mettre en attente un certain nombre de travaux de façon à éviter tout risque financier pour notre association.
Nous espérons obtenir les autorisations dans la 1ère quinzaine de janvier 2008, ce qui traduira un retard de près de 15 mois par rapport à notre planification initiale. Cela ne sera pas sans conséquence sur les coûts que nous aurons à supporter et qui seront affectés par la hausse des produits pétroliers.

LE GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT FORESTIER DE LA CHARENTE-MARITIME

VOTRE ASSOCIATION FORESTIÈRE

Le Groupement de Développement Forestier (G.D.F) de la Charente-Maritime est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.
Elle est au service de tous les propriétaires forestiers de ce département.
Le G.D.F est né le 29 juin 2007 à l'issue de la fusion de deux associations Préexistantes :
le Groupement de Développement Forestier (G.D.F) de la Saintonge Boisée
L'Association de Développement du Peuplier (ADEP) Poitou-Charentes-Vendée
Le Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime est dirigé par des propriétaires forestiers élus. Ces administrateurs sont répartis en trois collèges correspondant aux thématiques dont l'association fait l'objet : pin ; feuillus et peuplier

✓ **Composition du conseil d'administration :**

Présidents d'honneur : Messieurs Pierre VIGNAUD et Marcel TEXIER
Président : M. Michel VILLENEAU
Vice-présidents :
M. Thierry BAILLARGUET
M. Jean Jacques DUPRÉ
M. François LABARTHE
Trésorier : M. Gérard GROLLERON
Trésorier adjoint : M. Michel PAILLÉ
Secrétaire : Mme Hildegard DELAGE

Administrateurs – collège peuplier
Messieurs James NEZERAUD et Paul RENAUD
Administrateurs – collège pin
Messieurs Dominique AMANIOU ; Georges BOYER et Michel GRAVOUIL
Administrateurs – collège feuillu
Messieurs Jean-Guy BELLET et Jean BERTEAU

DÉVELOPPER LA FORÊT PRIVÉE EN CHARENTE-MARITIME

Les objectifs du Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime sont multiples :

- Conseiller les adhérents sur toutes les questions concernant la gestion de leurs bois
- mettre au point, développer et diffuser les techniques sylvicoles adaptées aux essences forestières du département de la Charente-Maritime : résineux, feuillus, peuplier et autres essences des milieux alluviaux
- mettre en œuvre le plan de développement forestier souhaité par le conseil général
- contribuer au développement de la gestion forestière durable et notamment de la certification forestière (PEFC)
- favoriser les actions de valorisation économique des propriétés forestières
- rechercher et promouvoir les formules de coopération entre propriétaires pour la gestion de leur patrimoine forestier (associations syndicales, groupement forestier)
- contribuer à l'amélioration des structures foncières forestières

UNE ÉQUIPE – DES CONTACTS

Une équipe de trois techniciens met en œuvre les actions du G.D.F. Elle est à la disposition des propriétaires forestiers de la Charente-Maritime :

Siège social = Fief Montlouis - 3 boulevard Vladimir - 17100 SAINTES
Tel : 05 46 93 00 04 **Fax : 05 46 97 20 08**

Antenne de Haute Saintonge = Maison de la forêt – Touvent - 17210 MONTLIEU la GARDE
Tel : 05 46 04 19 32 **Fax : 05 46 04 48 39**

Mme JULIE MELUC : Technicienne « résineux » Mail :juliegdf@yahoo.fr

La Vie des Associations

LE GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT FORESTIER DE LA CHARENTE-MARITIME

DES PARTENAIRES

- ***Le conseil général de la Charente-Maritime***

Le conseil général de la Charente-Maritime est le principal financeur du Groupement de Développement Forestier à travers deux actions fondamentales :

l'appui aux propriétaires forestiers sinistrés par la tempête de décembre 1999
la mise en œuvre d'un plan de développement forestier de la Charente-Maritime

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT FORESTIER DE LA CHARENTE-MARITIME
Réaliser un état des lieux **de la forêt** en établissant une carte d'identité par secteur forestier.

Informer les sylviculteurs : réunions d'informations ; articles dans les bulletins forestiers et dans la presse spécialisée; conseils individuels.

Informer les utilisateurs de bois énergie : élaboration, mise à jour et diffusion d'une mercuriale des prix du bois énergie en Charente-Maritime. Élaboration, mise à jour et diffusion d'un annuaire des producteurs de bois énergie en Charente-Maritime. Organisation des réunions techniques par secteur sur le thème bois énergie.

Regrouper les propriétaires forestiers : favoriser la création ou l'extension d'associations syndicales de travaux, de gestion forestière, ou de groupements forestiers.
Organiser le foncier avec la mise en place d'opérations d'échanges ou d'aménagement foncier forestier dans les secteurs repérés pour leurs potentialités.

- ***Le Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F)***

- ***La Fédération Régionale Sylvicole***

DE MULTIPLES SERVICES POUR LES PROPRIETAIRES

En adhérant au G.D.F, vous bénéficierez de l'ensemble des prestations suivantes :

- conseils individuels personnalisés
- participation à la visite des expérimentations et connaissance de leurs résultats pour une meilleure orientation de vos choix techniques
- participation aux réunions d'information, stages et voyages d'étude organisés tout au long de l'année
- documentation technique et information spécifique : bulletin trimestriel d'informations forestières « Bois et Forêts de Poitou-Charentes » ; Gazette « peuplier » ; notes d'information du G.D.F.
- regroupement des propriétaires pour la constitution de dossiers de demandes d'aides pour le nettoyage, la reconstitution et l'entretien des peuplements sinistrés par la tempête de 1999.

La vie du Musée

SAISON 2007

Cette année, deux expositions ont été proposées :
- L'une de peinture avec GUYLAINE MALLET, 13 tableaux ont été présentés.

- L'autre sur la vie d'autrefois à Clérac et ses environs : vie économique, sociale et culturelle
Déjà un travail avait été fait sur le passé de Clérac :
dans les bulletins communaux, rubrique « si Clérac m'était conté »,
et dans les inventaires du patrimoine

Soulignons également que cette exposition a été faite en relation avec la bibliothèque de Clérac.

Enfin, nous tenons à remercier particulièrement tous les cléracais qui se sont investis en nous prêtant leurs photos d'école, de l'équipe de football, des fêtes locales ; des cartes postales sur Clérac, des vieux journaux sur la guerre, des revues telles que modes & travaux, des cahiers et livres d'école ainsi que des instruments de musique, des vêtements, un bureau, une table de tri postal et une reconstitution du travail de cordonnier…

Grâce à la contribution de chacun, cette nouvelle exposition permet de garder en mémoire, l'histoire locale.

Quelques exemples de visites remarquées :

dimanche 13 mai 2007
L'association AMF (association des maires de France) représentée par une soixantaine de maires et épouses venus de La Charente Maritime sont venus découvrir le musée et l'exposition .

Jeudi 24 mai 2007
De jeunes visiteurs (6 et 7 ans) de l'école primaire de Reignac (33) sont venus accompagnés de leur maîtresse et parents ; ils se sont vivement intéressés à nos ancêtres en posant beaucoup de questions tout en reconnaissant certains outils.
Un diaporama leur a été proposé à la suite de la visite.

MERCI A TOUS LES CLERACAIS D'ETRE VENUS OU REVENUS VOIR LE MUSEE ET ENFIN UN GRAND MERCI POUR L'AIDE APPORTEE PAR TOUS CEUX QUI SE SONT INVESTIS..

Jardinage : L'art topiaire

L'art topiaire consiste à tailler et à former les végétaux en sculptures géométriques ou figuratives. Il permet de donner un style, une structure et des perspectives au jardin. Cet art est connu depuis l'Antiquité romaine et prend un essor considérable à la Renaissance. Les plantes adaptées à l'art topiaire sont: le buis et ses différentes variétés, le thuya, le laurier le houx, l'if, le lierre, etc. Si vous êtes débutant choisissez des végétaux de petite taille, ainsi que des formes simples et faciles à réaliser. Taillez les jeunes pousses 2 à 6 fois par an, au début du printemps pour la taille de formation et en septembre pour la taille d'entretien. Ne taillez jamais en période de gelée, ni en plein soleil, l'été. Taillez toujours du haut en bas et du centre vers l'extérieur en tournant autour de la plante pour vérifier en permanence son équilibre. Utilisez toujours des outils de taille propres et aiguisés de préférence des cisailles à lames courtes pour une meilleure précision. Pour vous guider utilisez les piquets et cordeaux, gabarits, armatures en grillage. La taille s'effectue toujours entre mai et septembre. Adoptez des formes géométriques qui s'adaptent à tous les espaces, elles sont recommandées pour les balcons, les terrasses et les petits jardins. Comptez 5 ans pour former complètement votre sculpture à partir d'un plant de 20 cm de hauteur.

La taille en boule ; commencez par le sommet puis descendez sur 2 côtés diamétralement opposés, pour obtenir un anneau. Effectuez la même opération dans le sens horizontal vous obtiendrez 4 quartiers, que vous taillerez peu à peu à chaque fois.

La spirale; la forme est montée en 2 temps et nécessite plusieurs années. Palissez d'abord l'arbuste sur un tuteur central et taillez le pour former un cylindre. La 2ème année, utilisez une spirale métallique comme support. Formez l'hélice en commençant par le bas. Égalisez au sécateur. Tuteur et guide sont maintenus pendant au moi ns 3 ans.

La pyramide : Stimulez le développement de la tige centrale en taillant les pousses qui l'entourent d'un tiers de leur longueur, puis descendez en dégradé en élargissant vers le bas.

La forme «nuages» : La taille consiste à ne conserver que la structure principale, c'est à dire les branches charpentières et à former des plateaux aux extrémités.

« Les pompons» : Sculptez les niveaux dans un jeune buisson. Une ficelle attachée au tronc sert de compas, ce qui permet de donner une circonférence régulière aux boules en étages. Vous pouvez aussi créer des formes d'animaux et d'oiseaux. Achetez une armature grillagée qui reproduit la forme souhaitée et installez la au-dessus du végétal. Lorsque les rameaux traversent l'armature, il suffit de couper tout ce qui dépasse.

Les Recettes : Manger Guyanais

POULET BOUCANÉ

- 1 poulet fumé
- 2 tranches de ventrèche fumée ou 200g de dés de ventrèche fumée
- 1kg de concombre 1kg de tomates ou 1 grande boite de tomates pelées
- 1 boîte de lait de coco (400 ml)
- 1 oignon
- 5 ou 6 gousses d'ail
- 1 bouquet garni
- Huile

Préparation

Couper le poulet en morceaux.
Peler les concombres et les épépiner à l'aide d'une cuillère.
Faire revenir dans l'huile les oignons coupés en lamelles et l'ail, ajouter ensuite la ventrèche puis les concombres coupés en dés et le bouquet garni, laisser cuire 15mn. Ajouter alors les tomates pelées, le lait de coco et les morceaux de poulet. Laisser cuire encore au moins 1/4d'h.
Servez avec du riz créole ou du couac (semoule de manioc)

HARICOTS ROUGES

Pour 8 personnes
- 400 g de haricots rouges secs (ou une grosse boîte de haricots rouges en conserve)
- 1 oignon, 3 gousses d'ail
- un petit morceau de porc salé

Préparation

La veille mettre à tremper séparément les haricots secs et le salé.
Mettre les haricots à cuire et un peu avant la fin de la cuisson ajouter l'ail, l'oignon émincé et le salé coupé en petits morceaux.

GLACE EXOTIQUE

0,5 l de glace à la vanille
0,5 l de sorbet aux fruits exotiques (mangue, passion, coco, ananas…)
1petit ananas victoria, 1mangue (on peut utiliser les fruits en conserve)
2 kiwis
1orange
50 g pistaches décortiquées non salées
12 dattes dénoyautées

Préparation

Peler les fruits et les couper en morceaux.
Laisser légèrement dégeler les glaces afin de pouvoir parfaitement les mélanger.
Ajouter tous les fruits, bien mélanger et remettre aussitôt à glacer.
Sortir la glace un moment avant de servir, elle doit être onctueuse pour que les fruits ne soient pas trop gelés.

État Civil

Mariage

Félicitations à :

Patrick CHATILLON et Sophie CHARGÉ « Le Ramard » mariés le 28 juillet 2007,

Naissances

Bienvenue à :

Rémi, Dimitri NOININ, né le 25 janvier 2007 à Libourne, fils de Linda TINGUL et Pascal NOININ, domiciliés 2 Rue des Châtaigniers
Tess VALLADE, née le 19 février 2007 à Bordeaux, fils de Christophe et de Ethel VALLADE, domiciliés « Lotissement Le Brandard »
Fantine QUELARD, née le 04 avril 2007 à Libourne, fille de Eric et Corinne QUELARD, domiciliés « Boischarles »
Emma LÉVÊQUE, née le 14 mai 2007 à Libourne, fille de Renaud LÉVÊQUE et Séverine VEQUEAU, domiciliés 8 rue des Chênes
Amarine ARNAUD, née le 02 juillet 2007 à Libourne, fille de Frédéric ARNAUD et de Stéphanie POT, domiciliés route des Châteaux
Stella ROCHET, née le 18 septembre 2007 à Blaye, fille de David ROCHET et de Fernanda PEREIRA DE LEMOS, domiciliés « La Lune ».

Décès

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de :
Monsieur Daniel SÉRIAT, décédé le 02 novembre 2006 à Jonzac à l'âge de 89 ans.
Monsieur Jean Paul SICAUD, décédé le dix janvier deux mil sept à Bordeaux à l'âgé de 59 ans.
Madame Arlette PRÉZAT, décédée le 27 janvier 2007 à Libourne à l'âge de 81 ans
Madame Antoinette VIGNARD, décédée le 15 février 2007 à Montlieu La Garde, à l'âge de 95 ans
Monsieur René DROUILLARD, décédé le 20 mars 2007 à Libourne à l'âge de 97 ans
Monsieur Joël FERRAROLI, décédé le 26 juin 2007 à Libourne, à l'âge de 73 ans
Monsieur André GALMAN, décédé le 16 octobre 2007 à Libourne, à l'âge de 83 ans
Monsieur Marc PETIT, décédé le 27 octobre à Boscamnant, à l'âge de 82 ans
Madame Renée ARNAUD, décédée le 06 décembre 2007 à Boscamnant, à l'âge de 91 ans
Madame Winifred Mary WAUDBY, décédée le 07 Novembre 2007, à Clérac à l'âge de 91 ans

Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Le vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjoints sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjoints les 1er et 3ème samedis du mois

Les permanences à la Mairie de Clérac :

- Assistante Sociale sur rendez vous : 05 46 49 27 77 (service social Montendre)

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC,** tous les 2ème et 4ème mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE** , tous les vendredis de 9h00 à 12h00
- **CAF ,** tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale** , les 1er et 3ème mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO** , tous les mercredis de 11h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA** , les 1er et 3ème mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu le 4ème dimanche de chaque mois à 10h30.

Déchetterie : tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00
La Poste : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h15 et 14h à 15h30 et samedi de 9h00 à 12h00
Garderie de l'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h35 à 8h50 et 16h30 à 18h15
Musée : du 1er Mai au 31 Octobre : fermé le lundi - Visite le mardi et mercredi de 14h00 à 18h30
Visite les autres jours de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Tél : 05 46 04 07 83
Bibliothèque : les mardis, jeudis de 16h30 à 18h30 - les samedis de 10h à 12h.

10me N°1